

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSE MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAYAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois 6 fr.; 6 mois 12 fr.; 1 an 22 fr.

L'INVESTISSEMENT D'ABOMEY

En vente chez tous les libraires de Lyon et de la région

L'Almanach illustré
DE
L'ECHO DE LYON
Pour l'année 1893

Ce recueil, véritable volume, comprend 96 pages.
Voici le sommaire de notre Almanach :

TEXTE
Annuaire pour 1893. — Ruse de Chasseurs. — Plus fort que les fumistes. — Une cinquantaine. — Une plaisanterie. — La casquette. — Le trompette Escoffier. — Rebouteur et Charlatan. — La saint Jamet. — La pipe de Jean Bart. — Dîner d'ouverture de chasse. — Naufrage de la corvette La Caravane, etc.
GRAVURES
Pièces à refuser. — La réunion électorale. — Les habitués de la Bourse. — Le cuirassé le Redoutable. — Les comédies de la rue. — Une habitation chinoise. — Huttes de Peaux-Rouges, etc.

L'Almanach de « l'Echo de Lyon » est en vente chez tous les libraires, dans tous les kiosques, chez tous les marchands de journaux, au prix de 0,30 centimes.

Dépôt général chez EVRARD, libraire, 23, rue Thomassin.

LA LOI SUR LA PRESSE

Les lois d'affolement ou d'exaspération sont forcément des lois mauvaises: les lois restrictives de la liberté de parler et d'écrire sont forcément des lois à deux tranchants, aussi dangereuses pour ceux qui les font que pour ceux contre qui elles sont édictées — et c'est à une de ces lois-là que le gouvernement, le ministère et une partie de la Chambre sont en train de s'accrocher — comme on s'accroche à une branche pourrie.
D'autant plus inconsidérément que nul rapport, même éloigné, n'existe entre ce qu'on prépare et le mal qu'on prétend ainsi endiguer. N'est-ce pas de la pure aberration de s'imaginer que parce que la presse sera plus ou moins muselée, parce que certains journaux, au lieu de dire brutalement les choses, les envelopperont de ces artifices de rhétorique qui les rendront légalement inattaquables, les dynamiteurs ne pourront plus perpétrer leurs attentats?

N'est-ce pas, au contraire, toutes les fois qu'un acte de répression violente a eu du retentissement dans le pays, n'est-ce pas toutes ces fois-là que nous avons vu les équivoques sectaires de la « propagande par le fait » essayer et réussir de nouveaux crimes? Ne sait-on pas que le parti anarchiste — puisqu'il faut donner le nom de parti à cette poignée de furieux et de fous, mêlés à des agents provocateurs, — ne sait-on pas que ce parti répudie tout lien, toute organisation, toute entente, qu'il fait la guerre aux socialistes, même aux socialistes révolutionnaires, qu'il ne se réunit pas, qu'il ne complète pas, qu'il n'a ni mot d'ordre ni lieu de rencontre, — mais qu'il laisse à chacun, selon sa folie, selon sa haine, selon son intérêt, le soin de procéder quand et comme il l'entend?
Et croit-on que parce qu'on aura

exercé des sévérités nouvelles contre les gens du parti ouvrier, du parti socialiste, du parti révolutionnaire même, croit-on que parce que les journaux auront encouru des pénalités ou qu'on aura mis en prison les présidents ou orateurs de réunions publiques, — on aura découragé ou déconcerté aucun des fanatiques ou des malfaiteurs de la dynamite?

On n'aura fait qu'une chose: on aura augmenté le nombre des mécontents, on aura donné un prétexte à ceux qui prétendent que, sous le régime républicain, on n'a, pas plus que sous l'Empire, le droit de dire librement ce qu'on pense, ce qu'on désire, ce qu'on espère; — et il ne faudra pas se plaindre ni s'étonner, si on se retrouve, à bref délai, enlacé dans un réseau de sociétés secrètes, de publications clandestines colportées sous le manteau de la cheminée, — d'autant plus dangereuses alors, qu'elles seront plus insaisissables.

Allons! ce que font nos anarchistes n'est encore pas à comparer à ce qu'on fait, ce que font et ce que feront les nihilistes et les terroristes russes. Ce ne sont cependant pas là que manquent les lois répressives de la liberté de parler, de la liberté de se réunir et de la liberté d'écrire!

Il semble, au contraire, qu'en Russie comme ailleurs, c'est par le maximum de compression qu'on peut mesurer le maximum d'attentats, — et il y a là une indication formelle qui devrait à elle seule arrêter la Chambre au moment où elle est invitée à commettre une faute incalculable.

De deux choses l'une, ou on veut aboutir dans l'établissement d'un régime politique et social complétant la Révolution de 89, — ou on veut recommencer, sous un autre nom, la lutte d'une partie du pays, la partie privilégiée, contre la masse populaire sacrifiée aux intérêts de cette minorité — appelez-la noblesse, féodalité financière ou haute bourgeoisie capitaliste, — et alors, il faut bien nettement aller dans un sens ou dans un autre.

C'est dans ce dernier sens que les centres — renforcés aujourd'hui de toute la droite soi-disant constitutionnelle — poussent le ministère et le gouvernement.

C'est dans le sens contraire qu'iront certainement les gauches radicales et socialistes aidées de tous les républicains qui veulent sincèrement fonder l'ordre par la liberté et la justice.

Or, cette question de la liberté de parler et d'écrire est primordiale. Sans elle, il n'y a plus d'évolution pacifique possible. Ceux qui n'ont pas le droit de parler finissent toujours par l'émeute sanglante — et quand on n'entend plus la voix des déshérités, on s'imagine bien vite qu'ils n'existent plus — jusqu'au moment où, trop tard, on s'aperçoit qu'ils sont le nombre, la force, — et là colère.

Et puis, quelle arme, entre les mains de n'importe quel homme arrivé au pouvoir, que celle qui lui permet, — grâce à des textes qui disent toujours tout ce qu'il faut et qui ne disent rien de ce qu'il faut, — de se débarrasser, provisoirement au moins, de ceux qui gênent ses combinaisons soit électorales, soit politiques, soit financières!

Dans l'intérêt de la République, dans

l'intérêt de la paix publique, dans l'intérêt de ceux même qui veulent ouvrir aujourd'hui ce couteau à deux tranchants, laissez dormir dans leur tombe toutes ces lois répressives qui ne serviraient qu'à donner des prétextes nouveaux aux attentats, — et qui ne vous protégeront pas mieux qu'elles n'ont protégé ceux qui, — tous, les uns après les autres, — se sont tués pour avoir voulu s'en servir.

PAUL BERTINAY.

La Politique

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la gale; quand on veut tuer une réforme, on dit qu'elle est impossible à réaliser et que par conséquent il est inutile de l'étudier. L'autre jour, la Chambre ayant voté la prise en considération de l'amendement Doumer qui exonère de tous droits les vins, bières et cidres, la commission du budget n'a même pas voulu émettre un avis sur le fond de la proposition qui lui était renvoyée. Elle a péremptoirement déclaré qu'on ne trouverait jamais les 90 millions indispensables pour combler le déficit creusé dans le budget par la détaxe proposée; et, en conséquence elle a conclu à ne tenir nul compte du vote de la Chambre, à interrompre le débat et à renvoyer à des temps meilleurs la réforme des boissons.

Au cours de la discussion, le rapporteur général avait incidemment soutenu qu'il n'y avait pas lieu d'examiner si la suppression du privilège des bouilleurs de cru pourrait fournir une partie des recettes compensatrices estimées nécessaires, attendu qu'au su de tout le monde, il n'y avait pas de majorité dans la Chambre pour cette suppression — et la même thèse avait été chaudement défendue par M. le ministre des finances.

Or, à l'heure présente, l'abolition des droits sur les vins, bières et cidres est chose à moitié faite. Non seulement la Chambre ne s'est pas laissée persuader qu'il fallait enterrer la réforme des boissons; mais elle s'est mise carrément à rechercher elle-même, et sans passer par l'intermédiaire de sa commission, les moyens de compenser la perte éventuelle résultant de l'amendement Doumer; non seulement elle les a cherchés, mais elle les a trouvés.

Et quant à la suppression du privilège des bouilleurs de cru, cette impossible réforme dont il était bien certain que la Chambre ne voulait pas entendre parler, elle a été adoptée à plus de cent voix de majorité.

Voilà comme il faut se fier aux augures! Toutes les grandes lumières financières de la Chambre et du gouvernement étaient d'accord que le problème était insoluble et qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de se croiser les bras et de laisser messieurs les bouilleurs privilégiés frauder annuellement le Trésor de 50 millions. Il a suffi de poser la question pour qu'une solution conforme à l'intérêt public s'imposât, et qu'un vieil abus disparût.

Il y a toutefois à la Chambre un fort groupe d'adversaires de toute réforme fiscale, qui n'a pas encore perdu tout espoir. Certains de nos confrères donnent à entendre que le dernier mot n'est pas dit et que la majorité pourrait bien, au vote sur l'ensemble, reprendre en gros ce qu'elle a concédé en détail. La ruse serait grossière. Comment la majorité se justifierait-elle devant le suffrage universel d'avoir repoussé une réforme populaire, après avoir elle-même réduit à néant la

seule objection qu'on lui pût opposer? Les députés qui se prêteraient à cette duperie joueraient gros jeu.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPÉCIAL

Informations Politiques

Paris, 15 novembre.

L'AFFAIRE DU PANAMA

On assure que le procureur général conclut à des poursuites dans l'affaire du Panama.

LES RESSOURCES DU CONGO FRANÇAIS

M. Jean Dybowski a fait, dans la soirée d'hier, à la Société de géographie, une communication sur son dernier voyage en Afrique. Il a pris comme sujet de sa conférence les observations recueillies par lui sur les ressources que peuvent présenter pour le commerce les régions situées entre Loango, Brazzaville et le Haut-Oubanghi. Il a constaté que la plupart des territoires dont il a étudié la constitution géologique présentaient un terrain des plus propices au développement d'une grande variété de cultures. Il a expliqué comment les indigènes se livraient à diverses industries, notamment à celles du fer et du coton, dans des conditions de perfectionnement qu'on ne soupçonnerait pas; ils ont des hauts-fourneaux et fabriquent la fonte aciérée.

CONDAMNATION D'UN ANARCHISTE

La cour d'assises de la Seine a condamné aujourd'hui l'anarchiste Zevacco à six mois de prison et quinze cents francs d'amende pour provocation au meurtre dans un discours tenu en réunion publique.

L'EXPLORATEUR MONTEIL

Une lettre particulière annonce la prochaine arrivée à Tripoli du commandant Monteil qui revient du lac Tchad. M. Monteil se trouverait actuellement dans le Fezzan.

LE « MESSAGER TUNISIEN »

M. Blondel, chargé d'affaires de Tunisie, a fait saisir l'édition arabe du « Messager Tunisien », excitant les indigènes à la haine contre le gouvernement français.

Le directeur du « Messager Tunisien » est un Français nommé Auguste Prax, qui récemment a été condamné par le tribunal correctionnel de Tunis à huit mois de prison, 2,000 fr. d'amende, 10,000 fr. de dommages-intérêts, pour diffamation envers le président du tribunal de Tunis.

LA CONVENTION FRANCO-SUISSE

Berne, 15 novembre.
Le conseil fédéral vient d'envoyer à M. Ribot une note dans laquelle il avise le gouvernement français qu'il ne veut pas recommencer de pourparlers pour l'arrangement franco-suisse et qu'il attend ou l'acceptation ou le rejet en bloc des clauses de cet arrangement.

L'INCIDENT BERNOUD

Berne, 15 novembre.
M. Arago, ambassadeur de France, a eu un long entretien avec M. Droz au sujet de l'affaire Bernoud.

D'après l'enquête qui a été faite sur cet incident, il y aurait eu, au buffet de la gare, deux drapeaux, un genevois et un français, et non pas seulement un français. L'affaire serait d'ailleurs insignifiante en elle-même. Aussi, d'autres raisons ayant été alléguées pour expliquer la révocation de M. Bernoud, M. Droz a déclaré s'en tenir au point de vue adopté par le Conseil fédéral, et suivant lequel la personnalité de M. Bernoud devait être absolument mise hors de cause.

Le rôle de ce fonctionnaire dans la Compagnie importe peu; toute la question découle de l'immixtion du ministre des travaux publics français dans une affaire pu-

blement administrative et s'étant déroulée sur le territoire suisse.

« L'incident diplomatique, a ajouté M. Droz, peut-être considéré comme vicieux; mais il reste au Conseil fédéral le devoir de prévenir le retour d'une semblable situation. Or, d'accord en cela avec l'opinion du gouvernement de Genève, le Conseil fédéral envisage comme le seul moyen pratique le rachat du tronçon de la Compagnie P.-L.-M. qui est situé sur le territoire suisse. »

LES « SANS TRAVAIL » DE LONDRES

Londres, 15 novembre.
Une circulaire du gouvernement local adressée aux gardiens des pauvres les invite à procurer des emplois aux sans travail dans les fermes; les exploitations horticoles, les travaux de déblaiement et de nettoyage des rues, etc.

LES ÉTRANGERS EN RUSSIE

Londres, 15 novembre.
Le correspondant du Daily Chronicle à Saint-Petersbourg dit que l'agitation augmente contre les étrangers, les Allemands surtout.

LE CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS

Londres, 15 novembre.
On mande de Philadelphie au Times qu'il est fort probable que M. Cleveland ajournera la convocation du nouveau Congrès jusqu'à l'automne de l'année prochaine.

MORT DU GÉNÉRAL BERTOLE-VIALE

Turin, 15 novembre.
Ce matin est mort à Turin le lieutenant-général Bertole Viale, qui fut ministre de la guerre de 1867 à 1869 et de 1886 à 1891. Il était sénateur et grand veneur du roi.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 15 novembre.
Le conseil des ministres s'est réuni ce soir, à 2 heures, sous la présidence de M. Carnot.

Le conseil s'est occupé tout d'abord du projet de loi sur la presse. Il a décidé de poser la question de confiance sur le vote de l'ensemble du projet de loi, tout en se déclarant prêt à modifier un certain nombre d'articles.

M. Carnot a ensuite signé le décret nommant administrateur du Collège de France, M. Gaston Boissier, en remplacement de M. Renan. M. Gaston Boissier est professeur de littérature latine au collège de France.

M. Rouvier, ministre des finances, a entretenu ses collègues de la discussion ouverte à la Chambre des députés sur le régime des boissons. Aucune décision n'a été prise.

Nouvelles Militaires

Paris, 15 novembre.
Aux termes de la circulaire du 31 janvier 1887, les généraux commandant les corps d'armée ne pouvaient faire loger ou cantonner les troupes dans les établissements scolaires qu'en cas de mobilisation.

Les inconvénients d'une telle réglementation se sont révélés dans les récentes manœuvres d'automne, et M. de Freycinet, d'accord avec M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a adopté la dite circulaire. Toutefois, M. Bourgeois a cru devoir formuler les réserves suivantes: les écoles de filles devront être admises au bénéfice du règlement d'après lequel tout établissement occupé par des femmes ou des filles vivant seules est considéré comme non soumis à la charge du logement en nature.

Pour les établissements scolaires de garçons dans la période des cours, les autorités municipales, avant de fixer le nombre d'hommes que doit recevoir chaque établissement, doivent s'entendre avec la personne qui le dirige pour n'y loger que les soldats qui peuvent y être admis sans entraver le fonctionnement des services scolaires. La mesure prise permet d'assurer, en partie, les habitants des villes et des campagnes d'une servitude qui pouvait, parfois, devenir pénible.

— Le ministre de la guerre vient de demander aux compagnies de chemins de fer d'abaisser les tarifs des transports dans des conditions telles qu'il soit possible aux troupiers les plus pauvres d'aller au moins une fois embrasser leurs parents et revoir le pays pendant leurs trois années de présence sous les drapeaux.

— Le général Lozillon a prononcé la clôture des travaux de la commission de classement des officiers de cavalerie.

Malgré tout son désir de hâter le rajustement des cadres, le commandant du 1er corps d'armée s'est mis d'accord avec les inspecteurs généraux pour circonscire les officiers à porter au tableau parmi des promotions déjà anciennes dans leur grade.

Il y aura pas cette année d'avancement hâtif parmi les officiers de cavalerie. Le tableau de classement n'en sera que mieux accueilli dans les régiments où, en temps de paix, on estime que parmi les bons officiers d'une promotion les faveurs difficiles à justifier peuvent seules faire distinguer quelques personnalités.

LA GUERRE AU DAHOMEY

INVESTISSEMENT D'ABOMEY

Paris, 15 novembre.
Divers journaux publient la dépêche suivante :

Lagos, 15 novembre.
D'après des nouvelles qui parviennent aujourd'hui, Behanzin est complètement investi dans Abomey, avec 1,700 soldats qui lui restent. Il se prépare à faire une résistance désespérée et ses soldats sont décidés à mourir avec lui.

Voyant qu'il est perdu, Behanzin essaie toujours de traiter et d'envoyer chaque jour au camp français des messagers porteurs de propositions beaucoup moins fières que celles de jadis, mais que le général Dadds refuse.

Avec ses nouveaux renforts le général Dadds est sûr d'écraser, dans sa capitale, le roi du Dahomey.

La prise d'Abomey est maintenant chose certaine.

PRISE D'ABOMEY

Paris, 15 novembre.
Le bruit a couru dans la soirée, et un journal l'a même annoncé, que la ville d'Abomey était tombée entre les mains du général Dadds après une résistance désespérée.
On n'a encore reçu aucune confirmation de cette nouvelle.

Lettres de Soldats

Paris, 15 novembre.
Un de nos confrères publie d'intéressantes lettres adressées à ses parents par un soldat de la colonne Dadds. Une de ces lettres, datée du 4 octobre, est ainsi conçue :

Ce matin, on a levé le camp. Nous savions que les Dahoméens étaient postés près de la route que nous devions suivre. En effet, à neuf heures du matin, au moment où nous traversions la brousse très épaisse, où l'on ne pouvait rien distinguer à trois pas, les Dahoméens nous ont attaqués. Ils nous ont laissé approcher à vingt pas et, avant que nous ayons pu les apercevoir, ils ont commencé à nous en frapper. A onze heures et demie, les Dahoméens étaient en fuite.
Nous avons eu deux officiers tués et trois blessés très grièvement.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
16 novembre

49

LE CLUB

DES

Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

A ce nom, Baccarat tressaillit, et Cerise devint subitement en toute pâle.
— Mais, en dépit de son repentir et de la croyance où elle était que le frère d'Armand de Kergaz était devenu un saint homme, Cerise ne se reconstruisait avec lui sans éprouver un premier mouvement d'effroi. Elle le vit entrer, et involontairement elle fit un pas en arrière. Pourtant le vicomte n'avait plus rien en lui-même du trop célèbre baronnet sir Williams. Il était voté, vieilli, courbé; il portait sur son visage les traces indélébiles de la souffrance et peut-être du remords. Le baronnet sir Williams n'était plus, hélas! un objet de terreur, mais bien plutôt un objet de pitié.
— Ma chère dame, dit-il en saluant Cerise humblement, comme ceux qui ont des torts graves à se faire pardonner, et s'adressant à

Baccarat, pardonnez-moi de venir aussi tard, mais Armand a tenu à ce que je vous voie ce soir même. J'ai d'importantes choses à vous communiquer.

— Asseyez-vous, monsieur le vicomte, répondit Baccarat, je reconduis ma sœur et je suis à vos ordres.

— Andrea s'approcha de la cheminée et demeura debout, son chapeau à la main, exposant ses pieds, couverts d'une grossière chaussure, à la flamme du foyer.

Cerise sortit, reconduite par Baccarat. Elle s'en était allée un peu calmée, une minute auparavant, ayant au cœur un vague espoir que les consolations et les promesses de Baccarat y avait allumé, mais il avait suffi du nom, de la vue, du son de la voix du vicomte Andrea, pour faire en son cœur un trouble subit et inexplicable. Elle s'était reprise à trembler, et se sentait froid au cœur au moment où elle franchissait le seuil du salon dont Baccarat ferma la porte sur elle. Soudain, et tandis qu'elles traversaient le vaste et sombre vestibule de la maison, Cerise saisit le bras de sa sœur :

— Ah! dit-elle, quelle étrange et terrible idée!

— Qu'as-tu? exclama Baccarat inquiète...

— Oh! non, c'est impossible!...

— Mais... qu'as-tu? quelle est cette idée?

— Non, je suis folle!...

— Et Baccarat sentit la main de sa sœur frissonner dans la sienne.

— Mais parle donc! lui dit-elle... parle... quelle est cette idée?...

— Ecoutez, murmura Cerise à voix basse, tout à l'heure, là... quand il est entré, cet homme qui nous a fait tant de mal... — Eh bien? demanda la sœur.

— Eh bien! il m'a semblé que s'était lui encore... lui qui m'enlevait le cœur de Léon... J'ai ressenti comme un coup sourd dans le cœur.

Baccarat tressaillit. — Tu as raison, dit-elle, cette idée est inadmissible... et tu es folle!...

Puis elle lui mit un dernier baiser sur le front et la renvoya.

Mais cette supposition de Cerise, si folle, si bizarre en apparence; cette pensée que le vicomte Andrea pouvait être le bras mystérieux qui la frappait, avait fait tressaillir Baccarat des pieds à la tête. Pour la seconde fois, un soupçon terrible était revenu à la jeune femme sur le prétendu repentir du frère d'Armand de Kergaz; et, pour la seconde fois, elle se demanda si cet homme, foulé aux pieds, humilié, déçu dans tous ses espoirs, dans tous ses rêves, cet homme qui s'était retiré de la lutte avec le sourire superbe que l'ange déchu dut avoir en roulant dans l'abîme, et qui reparaisait tout à coup, au bout de quatre années, courbé sous le fardeau de ses remords, menant une vie ascétique, acceptant le rôle le plus humble; elle se demanda si cet homme n'était pas un de ces comédiens héroïques et terribles, un de ces protées aux mille formes qui n'avaient accepté une dernière métamorphose que dans un but ténébreux et impitoyable de vengeance. Et pendant quelques secondes, madame Charmet demeura immobile, les bras croisés, le front pensif, dans la solennelle attitude de la méditation.

— Ah! se dit-elle enfin, sentant se réveiller en elle cet espoir de sourdes intrigues, ce génie des luttes intellectuelles où la ruse des femmes acquiert des proportions grandioses, et qui avait présidé à la première moitié de sa vie, je le saurai! je fouillerai si bien ce cœur et ce cerveau, j'y ferai si bien pénétrer mon regard et ma pensée, que j'y veux lire, tôt ou tard, comme en un livre ouvert.

Elle rentra au salon.

Le vicomte Andrea était toujours debout devant la cheminée et tournant le dos à la porte.

— Pardonnez-moi, monsieur le vicomte, lui dit Baccarat, je vous ai fait attendre...

— Le salut de nouveau, baissant les yeux.

— Je suis à vos ordres, répondit-il.

Elle lui indiqua un siège. — Je vous en prie, lui dit-elle, veuillez vous asseoir...

Il n'osa pas refuser, et s'assit dans le fauteuil que Baccarat lui indiquait du doigt.

Or, en lui désignant ce siège, l'intelligente femme obéissait à une soudaine inspiration. Il y avait sur la cheminée, à côté d'un grand bloc de marbre noir qui servait de cendrier, la pendule, une lampe dont les rayons tombèrent d'aplomb sur le visage du vicomte. L'ombre de la pendule se projetait, au contraire, sur l'angle opposé de la cheminée, laissant ainsi Baccarat dans une demi-obscurité. Elle pouvait donc le voir presque sans être vue, l'examiner attentivement, épier les moindres tressaillements, les impressions les plus rapides et les plus passagères de son visage, sans qu'il eût le même avantage sur elle.

Et ces deux intelligences d'élite, nous dirions volontiers ces deux génies du grand drame dont nous sommes l'histoire, se trouvant alors sentis et face à face, se regardèrent et s'observèrent comme s'observaient et se regardaient les gladiateurs antiques avant de croiser le fer meurtrier.

La guerre allait-elle donc surgir de cet examen?

XXIX

Il y eut comme un moment de silence entre madame Charmet et le vicomte Andrea.

— Monsieur le vicomte, dit enfin Baccarat, avez-vous découvert quelque chose?

— Relativement aux Valets-de-Cœur?

— Précisément.

— Je crois tenir un des fils de l'intrigue, répondit-il avec calme, d'une voix nette, bien accentuée, et qui importait la conviction.

— Ah! dit Baccarat, voyons?

— D'abord, poursuivit le vicomte, je dois vous dire que mon sentiment sur cette asso-

ciation est qu'elle se compose d'autant de dames que de valets.

— Vous croyez?

— La première note de la police d'Armand définissait mal cette mystérieuse institution. L'association des Valets-de-Cœur a pris naissance dans le quartier Breda, entre quelques femmes bien lancées et quelques hommes intelligents, — ce qui est rare parmi les Artisans. — D'abord, l'unique but de ce compagneonnage était de donner à un homme de commerce des lettres d'amour, — un commerce vieux que le monde, — ce qui prouve que, de tout temps, les femmes ont eu la rage d'écrire, et les hommes la bêtise de leur répondre.

— C'est vrai, murmura Baccarat, qui jeta malgré elle un regard dans le passé, et se souvint de la lettre que lui avait dictée ce même homme vertueux et repentant à cette heure, et que le Beaupréau avait laissée traîner sur le tapis de son salon.

— Puis, à ce commerce, poursuivit Andrea, l'association a ajouté diverses branches d'industrie. Ainsi, par exemple, un Arthur se fait présenter dans le monde par un mari fonctionnaire des services scolaires. La mesure prise permet d'assurer, en partie, les habitants des villes et des campagnes d'une servitude qui pouvait, parfois, devenir pénible.

— Ecoutez, madame, poursuivit le vicomte d'un ton si naturel, si tristement vaincu, qu'il devait l'avoir étudié longtemps à l'avance, M. Rocher a une maladresse... Ces mots furent comme un coup de foudre tombant sur Baccarat, et il s'éleva au fond de son âme quelque chose qui rassembla tout à coup en pleine nuit et souleva précipitamment les flots de la mer, tout à l'heure calmes et unis.

Le cœur humain renferme d'impénétrables mystères: Baccarat, devenue Mme Charmet, Baccarat avait renoncé pour jamais à Fernand; se réveillait tout à coup pleine de fougues et de passion, jalouse et prête à faire la guerre à une rivale heureuse.

(A suivre)

Une autre lettre du 5 octobre dit :

Le pays est toujours le même, c'est-à-dire très couvert, très tourré. On ne peut avancer qu'avec de grandes précautions, la somme de travail que nous fournissons est très courageuse. Les Dahoméens sont très courageux, très habiles. Leur grand truc est de monter sur des arbres pour tirer sur l'ennemi ou de creuser des trous en terre pour s'y cacher et tirer sur nous.

Dans une dernière lettre, datée du 7 octobre, on lit :

Nous sommes tombés aujourd'hui sur les retranchements des Dahoméens. La bataille a été très vive. Il a fallu charger à la baïonnette dans des marais où nous avions de l'eau jusqu'aux reins. Nous avons passé la nuit sur les positions enlevées à l'ennemi. Le combat a duré jusqu'à neuf heures du soir, et comme nous avions laissé nos affaires au bivouac, nous avons passé la nuit debout, sans manger, trépanés par une pluie torrentielle.

Autour du Parlement

Paris, 15 novembre.

La Convention franco-suisse

La commission des douanes, continuant l'examen de la convention franco-suisse, a adopté la réduction proposée pour le chocolat, repoussé celle demandée pour le ferro-aluminium, les tissus de coton, le lin, le chanvre, les ramies.

Les Victimes de Saint-Gervais

On a distribué aujourd'hui le texte de la proposition de loi présentée par les quatre députés de la Haute-Savoie, tendant à ouvrir au ministère de l'intérieur, sur l'exercice 1892, un crédit de 150,000 fr. pour venir en aide aux victimes de la catastrophe de Saint-Gervais.

D'après l'exposé des motifs, à ce jour 119 cadavres ont été inhumés, dont 104 ont été reconnus et 15 sont demeurés inconnus.

SÉNAT

Paris, 15 novembre.

La séance est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. Le Royer. Le Sénat décide de fixer ultérieurement la discussion de l'interpellation Blavier sur les droits de contrôle du gouvernement dans la question du Crédit Foncier.

Le Sénat nomme MM. Waddington et Tolain membres de la commission supérieure des établissements industriels.

M. Margaine est élu questeur par 95 voix contre 79 au général Grévy.

Poursuites contre un Sénateur

L'ordre du jour appelle la discussion de la demande de poursuites contre M. Campanar.

M. de Sal estime que le cas n'est pas assez grave pour autoriser les poursuites contre M. Campanar.

Après quelques mots de M. Xavier Blanc en faveur des poursuites, le Sénat décide d'autoriser les poursuites.

L'Armée coloniale

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération du projet de loi portant organisation de l'armée coloniale.

M. Lourties, rapporteur, déclare qu'aucun accord n'ayant pu intervenir entre la commission et le gouvernement, il n'y a plus de raison d'ajourner le vote sur l'article 2.

La commission demande que les commandants des troupes coloniales relèvent du ministre de la marine, tandis que le gouvernement demande qu'ils relèvent des gouverneurs. Pour le rapporteur, les gouverneurs n'auraient sur les commandants des troupes que le droit de réquisition.

M. Drouhet soutient un amendement tendant à préciser les rapports, les droits et les prérogatives des gouverneurs civils et des autorités militaires en plaçant les commandants sous l'autorité des gouverneurs.

Le général Billot demande que le régime de l'Algérie soit appliqué à toutes les colonies, c'est-à-dire que les commandants ne relèvent que du ministre.

M. Jamsais proteste en déclarant qu'il faut dans les colonies surtout éloignées de la métropole que quelqu'un soit au-dessus des autres. Il se prononce pour l'autorité du gouverneur civil et cite le gouverneur de Benin qui n'a pas hésité à devenir le second sous les ordres du général Dodds, dans les colonies où la veille il était le premier.

Si en temps de guerre tout doit s'effacer devant l'autorité militaire, en temps de paix les pouvoirs doivent être dévolus au pouvoir civil comme représentant du chef de l'Etat.

M. Jamsais termine en priant le Sénat de réserver cette disposition.

M. Burdeau, ministre de la marine, demande que l'article 2 soit rejeté.

M. Drouhet appuie la demande de rejet et retire son amendement.

L'article 2 est repoussé par 141 voix contre 106.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi 3 heures.

Le Sénat prononce l'urgence sur une proposition relative à la suppression des juridictions d'exception.

La séance est levée à 5 h. 30.

CHAMBRE

Paris, 15 novembre.

AVANT LA SÉANCE

Les colloques sont plus calmes aujourd'hui, bien que l'on continue à y parler de crise ministérielle.

sentation sous un autre titre en tout ou partie d'une pièce judiciairement interdite ou régulièrement suspendue. La loi sur la presse est applicable aux crimes et délits commis par voie de représentation théâtrale; les directeurs et entrepreneurs sont considérés comme auteurs principaux, les auteurs et les acteurs au besoin comme complices. Le juge d'instruction pourra ordonner la suspension des représentations jusqu'à ce qu'il ait prononcé l'arrêt définitif. En cas de condamnation l'arrêt pourra interdire définitivement toute représentation de l'ouvrage incriminé.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet. La Chambre adopte une proposition de M. Royer (Aube), étendant l'application de l'article 2,151 du code civil aux créances privilégiées.

Le Régime des Boissons

Elle reprend ensuite la discussion du projet de loi sur le régime des boissons par le paragraphe du projet de résolution Turrel, relatif à l'augmentation de la taxe sur l'alcool.

M. Chiché combat l'augmentation en alléguant que l'alcool supporte déjà des droits représentant le triple de la valeur du produit.

M. des Rotours ne serait pas opposé en principe à la surtaxe sur les alcools si la perception pouvait être efficacement organisée, mais il craint que cette augmentation ait pour conséquence l'augmentation de la fraude.

M. Salis, rapporteur de la commission, répond que la réforme poursuivie par la Chambre lui paraît impossible si elle ne s'adresse pas à l'alcool sans toutefois le taxer d'une façon exagérée.

Après quelques paroles de M. Deniau contre l'augmentation des licences, le président met aux voix la partie du second paragraphe de la proposition Turrel, relatif à l'augmentation des droits sur les alcools.

A la majorité de 354 voix contre 160, l'augmentation des droits sur les alcools est adoptée.

La Chambre adopte aussi sans discussion, à la majorité de 277 voix contre 208, la proposition d'augmentation des licences.

M. Bouge développe un amendement portant l'établissement d'un impôt sur les opérations de bourse à terme. Les trois votes que la Chambre a émis permettent à la commission du budget de réaliser enfin la réforme du régime des boissons; mais, pour éviter tout mécompte, il est bon d'ajouter à la nomenclature des ressources nouvelles l'impôt sur les opérations de bourse à terme.

L'orateur espère que le gouvernement et la commission accepteront avec empressement cette ressource nouvelle qui se justifie par son simple énoncé.

Pour se soustraire à cet impôt, on n'aura qu'à ne pas se livrer à des opérations qui sont des opérations de spéculation et de jeu (Très bien! Très bien! à gauche).

M. Antide Boyer appuie l'amendement Bouge, qui constitue une partie de son propre amendement. Pour faire passer l'impôt sur les opérations de bourse, l'orateur provisoirement retire la partie de son amendement proposant un impôt sur le revenu. (Très bien! Très bien! Applaudissements à gauche.)

M. de Douville-Maillefeu se déclare partisan de l'impôt sur le revenu et de l'impôt progressif, mais un impôt comme celui-ci doit être présenté par le gouvernement et doit servir à supprimer les taxes impopulaires telles que l'impôt sur le sel. Et puis, ce n'est pas à la veille de la conversion qu'il faut peser sur le marché. (Très bien! Très bien!)

L'orateur s'oppose à ce qu'on discute en ce moment autre chose que la proposition Turrel; si cette proposition ne donne pas des ressources suffisantes, on fera des économies. (Très bien! Très bien!)

M. le ministre des finances dit qu'on peut entrevoir l'impôt sur les opérations de bourse, mais à condition qu'il soit modéré et préparé par des hommes compétents. La question peut donc être renvoyée à la commission du budget.

La Chambre paraît vouloir faire une grande réforme; si on introduit dans le débat une question de plus, on aboutira pas. La Chambre fera bien de s'en tenir à la proposition Turrel. (Applaudissements.)

M. Doumer dit qu'il se félicite de voir que la Chambre se décide à faire une réforme complète, mais il est fâché que la contre-partie de l'impôt sur les boissons fût demandée à l'impôt direct. On peut voter la proposition de l'impôt sur les opérations de bourse et réserver l'impôt sur le revenu pour les réformes futures. L'orateur s'associe aux observations de M. de Douville-Maillefeu.

M. Bouge déclare qu'il ne veut pas que sa proposition puisse faciliter le jeu des adversaires de la réforme des boissons, il la retire donc et il en demandera le renvoi à la commission du budget. (Très bien! Très bien!)

M. Jourde reprend l'amendement Bouge et demande si le ministre des finances, avec la proposition Turrel, est en mesure de faire face au déficit creusé par l'amendement Doumer.

M. le président fait remarquer que l'amendement Bouge subsiste dans le budget.

M. Jourde propose de le réintroduire dans les bases de l'amendement Turrel.

La proposition Jourde est mise aux voix; il est procédé au scrutin, qui donne lieu à un pointage.

La séance est suspendue à 5 heures moins 10; elle est reprise à 5 heures.

M. le président fait connaître les résultats de l'opération du pointage.

Votants, 435; majorité absolue, 218; pour l'adoption, 207; contre, 238.

La proposition n'est pas adoptée.

L'ensemble de la résolution Turrel est adopté.

M. le président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination de deux membres de la commission supérieure du travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels :

Votants : 318; ont obtenu : MM. Dron, 157; Maurice Sibille, 123; Dumay, 109; le comte de Mun, 88; Fanién, 73.

de la commission supérieure du travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. Ont obtenu : MM. Sibille, 254 voix; Dron, 198.

MM. Maurice Sibille et Dron, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés membres de la commission.

Séance demain. La séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Ministère et la Loi sur la Presse

Paris, 15 novembre.

La situation politique s'est modifiée depuis hier, et si les graves prévisions que nous avons pu indiquer subsistent, il y a lieu de noter que la marche des événements s'effectuera autrement qu'on l'avait pensé tout d'abord. Un fait considérable, en effet, s'est produit aujourd'hui, qui apporte dans la situation un élément nouveau : des poursuites sont décidées en ce qui concerne l'affaire de Panama. Les interpellations de jeudi sur cette affaire perdent donc toute importance.

Par contre, le débat sur la loi sur la presse qui doit avoir lieu demain acquiert une gravité d'autant plus grande au point de vue de la répercussion possible sur la situation du ministère.

La discussion de cette loi sur la presse sera très longue : douze orateurs sont inscrits pour y prendre part, à savoir 2 boulangistes, 3 membres de la droite et 7 républicains de nuances diverses. Voici leurs noms dans l'ordre d'inscription : MM. Laguerre, de Mun, Deschamps, Robert-Mitchell, de Douville-Maillefeu, Reichach, Ernest Roche, Aynard, Francis Charmes, de Ramel, Rousset et Lavy.

A ces membres, il faut joindre le rapporteur, M. Lasserre, et deux ministres, M. Ricard, qui défendra les articles de la loi, et M. Loubet, président du conseil, qui interviendra dans le débat si celui-ci, comme on croit, dégèrera en une sorte d'interpellation sur la politique générale.

On est toujours dans le doute sur le point de savoir si la séance de demain suffira pour épuiser le débat.

Si la discussion générale se prolonge, il faudra reporter au lendemain l'examen des articles, qui, lui aussi, donnera lieu à une longue discussion.

Quant au résultat final, il est encore douteux, néanmoins, nous devons dire que l'impression générale était que la loi, sous réserve de modifications possibles, serait votée.

En dernière analyse, le cabinet posera la question de confiance de toutes manières.

L'AFFAIRE DE PANAMA

Poursuites contre les Administrateurs

Paris, 15 novembre

On assure que seraient poursuivis MM. Ferdinand de Lessaps et trois administrateurs, et un ou trois entrepreneurs.

Ces poursuites auront lieu très prochainement devant la première chambre de la cour de Paris, jugeant correctionnellement, devant laquelle les inculpés seront traduits, conformément à l'article 10 de la loi du 20 avril 1810 et à l'article 479 du code d'instruction criminelle, sur la citation directe du procureur général.

La Cocarde annonçait, à trois heures, que le procureur général Quénay de Beaurepaire aurait donné sa démission.

Après le procureur général, on déclarait ce soir, à cinq heures, ne rien savoir de cette nouvelle. D'ailleurs, durant toute l'après-midi et assez tard dans la soirée, le procureur général s'est entretenu dans son cabinet avec trois de ses substitués.

Les délits relevés contre les prévenus dans l'affaire de Panama sont l'abus de confiance et l'escroquerie dont l'accusation croit avoir trouvé des preuves dans les contrats pour l'exécution des travaux.

Le procureur général citera directement les prévenus; le jour sera fixé par M. Périer, premier président de la cour, qui présidera la première chambre, probablement dans un mois.

Dépêches Diverses

Paris, 15 novembre.

LA CHAMBRE DE RAVACHOL. M. le procureur général s'est ému de la situation bizarre faite par la justice à Mme Burgers, l'ancienne propriétaire de Ravachol, Grande-Rue, à Saint-Mandé.

On sait que la chambre du redoutable dynamiteur avait été mise sous scellés, de telle sorte qu'il n'était plus possible à la propriétaire de la louer.

M. Brunet, commissaire de police, a reçu l'ordre d'inventorier et d'enlever les objets ayant appartenu à Ravachol. Ces objets seraient vendus par l'administration des domaines.

MORT D'UN CENTENAIRE. Tarbes, 15 novembre. Il vient de mourir à Maubourguet, au restaurant Junca, où il était depuis longtemps pensionnaire, un nommé Cyprien Coumes, âgé de cent dix ans.

Ce vieillard, qui a jusqu'au dernier moment conservé sa lucidité d'esprit et un état de santé parfait, s'est éteint sans qu'aucune maladie ait été remarquée chez lui.

Il était né à Ancy, canton de Lembeze, en 1782.

UN TRAIN QUI SAUTE. New-York, 15 novembre. La chaudière d'une locomotive d'un train de marchandises a fait explosion à deux heures, ce matin, sur le ligne du chemin de fer de Philadelphie à Reading.

Cinq hommes ont été tués. Leurs cadavres ont été lancés dans toutes les directions.

Le train a été détruit.

EXÉCUTION DU DOCTEUR NEIL. Londres, 15 novembre. Le docteur Neil, condamné à mort pour avoir empoisonné plusieurs personnes, a été pendu ce matin.

L'EXPLOSION DE DYNAMITE

Paris, 15 novembre.

Les locataires de l'immeuble dynamité de la rue des Bons-Enfants réclament l'enlèvement des débris de toute nature qui jonchent encore la cour.

Comme il se trouve parmi les débris une foule de papiers tachés de sang et des plâtras auxquels adhèrent des lambeaux de chair et des élaboussures de cervelle, on s'est enfin décidé à répandre sur le sol un liquide désinfectant.

M. Porée, commissaire de police, a fait remettre, hier matin, à la vue du gardien de la paix Réaux, deux montres, l'une en or et l'autre en argent, que le malheureux agent avait sur lui au moment de l'explosion.

La montre du secrétaire Pousset n'a pas encore été retrouvée; peut-être est-elle enfouie sous les débris.

Les mauvais plaisants continuent à déposer un peu partout de prétendus engins explosibles. Hier matin on a trouvé contre la muraille de l'église Sainte-Marguerite une sorte de marmite en fonte enveloppée dans deux journaux. L'objet a été envoyé au laboratoire municipal. La fameuse bombe du 24 de la rue des Halles contenait simplement du sable.

M. Athalin reçoit chaque jour de nombreuses dénonciations contre des personnes qui sont parfaitement innocentes de l'attentat de la rue des Bons-Enfants. Deux ou trois cordonniers, qui avaient tenu des propos inconsidérés dans un débit de vins du quartier de la Banque, ont été amenés hier devant le magistrat. Ils n'ont pas eu de peine à se disculper.

Dans l'après-midi, un personnage paraissant un peu détraqué accourait tout essouffé au Palais de Justice et affirmait au juge d'instruction que des dynamiteurs se trouvaient réunis, au nombre de quatre, dans une chambre d'hôtel meublé dont il donna l'adresse. Le service de sûreté fut aussitôt informé de cette déclaration; des agents envoyés à l'hôtel en question trouvèrent quatre pauvres diables qui tombèrent des nues quand on leur fit connaître l'accusation qui pesait sur eux.

C'est par centaines qu'on reçoit chaque jour au parquet ou à la sûreté des lettres de délation ou dans lesquelles de pauvres idiots donnent des conseils à la police ou la gouvernament.

En somme, les recherches n'ont encore donné aucun résultat appréciable.

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX

Paris, 15 novembre.

Le lendemain de la découverte du cadavre dépecé de la rue Botzaris, nous avons signalé la disparition d'une jeune fille, Mlle Adélaïde Wauthier, demeurant chez ses parents, 49, rue d'Hautpoul.

Cette personne avait été enlevée par un individu assez peu recommandable, un sieur Charles Alexandre, qu'on soupçonna un moment d'être l'auteur du crime. Certaines particularités donnaient à cette hypothèse un caractère de vraisemblance.

Adélaïde Wauthier a été retrouvée, hier seulement, dans un hôtel meublé de la rue Claude-Decean, au n° 75.

Le logeur n'avait point inscrit sur son livre sa nouvelle locataire.

Quant à Charles Alexandre, il a été arrêté au moment où il venait s'enquérir du sort d'Adélaïde, qu'il avait abandonnée quelques jours auparavant.

Cet individu a été écroué au Dépôt pour s'être rendu coupable de plusieurs escroqueries au préjudice de Mme Wauthier mère.

Depuis l'affaire de la rue Botzaris, 110 femmes signalées comme disparues ont été retrouvées par le service de sûreté; il en reste encore une trentaine à découvrir.

M. le juge d'instruction Lascoux a fait définitivement enlever de la Morgue les hardes qui s'y trouvaient exposées. Il les a envoyées au laboratoire de toxicologie, où M. Ogier, le chimiste expert, analysera les taches qui se trouvent sur la blouse, afin de déterminer la nature de l'acide qui les a produites.

A part cela, rien d'intéressant à signaler.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Vilh-franche. — Attaque nocturne. — Avant-hier soir, vers huit heures, le nommé J... domicilié à Belleville, allait à Taponas à la rencontre de M. Cimetière père, avec lequel il avait bu dans la soirée. Au moment où ce dernier arriva il se jeta sur lui, après l'avoir terrassé il le fit tomber dans un ruisseau plein d'eau.

Cimetière comprit de suite que cette attaque avait pour mobile le vol, mais l'agresseur, malgré l'obscurité, voyant qu'il avait été reconnu, prit la fuite sans avoir pu voler sa victime.

Cimetière revenu de son étourdissement déposa immédiatement une plainte à la gendarmerie qui, après d'actives recherches, a arrêté l'agresseur et l'a conduit à la prison de Villefranche où il a été écroué.

Vol. — Des malfaiteurs se sont introduits dans la cuisine de M. Guerry, cafetier à Chamelet, et lui ont dérobé la somme de 65 francs, renfermée dans le tiroir d'un placard meublé en fer.

Les voleurs ont pénétré dans l'appartement en passant par une fenêtre, après l'avoir brisée.

On est sur les traces des coupables.

Givors. — Une disparition. — M. Jean-Baptiste Chollier, ouvrier maréchal ferrant chez M. Ollagnier, place Picard, a disparu du domicile paternel depuis le 7 courant.

Voici son signalement : taille, 1 m 61, cheveux et sourcils châtain foncé, yeux gris, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale; il est vêtu d'un pantalon en velours presque neuf, d'un veston noir et coiffé d'un chapeau noir.

Prière aux personnes qui pourraient en donner des nouvelles de les adresser au commissariat de police de Givors. Elles rendront service à une famille éplorée qui craint d'avoir un malheur à déplorer.

ISÈRE

Saint-Symphorien-d'Ozon. — Concert. — Un grand concert vocal et instrumental sera offert par les sociétés chorale et fanfare de Saint-Symphorien, pour célébrer la fête annuelle de Sainte-Cécile, sous l'habile direction de MM. J. Bernet, directeur de la chorale, et de M. A. Bunnet fils, directeur de la fanfare.

Programme des morceaux qui seront exécutés sur la place publique, le dimanche, 20 courant, de 11 h. 1/2 à midi 1/2 :

1° Délité de la Garde républicaine, 1re aud., Wetzig, par la fanfare; 2° Gloria Victimis, chœur, J. Ritz, par la chorale; 3° Le Lac des Fées, fantaisie, Auber, par la fanfare; 4° Les Sorciers, chœur, A. Saintis, par la chorale; 5° Polka pour piston, 1re aud., A. Bonnet fils, par la fanfare;

6° Patrie, chœur, Laurent de Rillé, morceau d'ensemble exécuté par la chorale et la fanfare.

Après le concert, la Société chorale se rendra à l'hôtel de la Promenade Vincendon et la fanfare à l'hôtel du Louvre, tenu par M. Gonin, où un banquet sera servi en leur honneur.

Sérézim. — Un mari brutal. — La petite commune de Sérézim a été mise en émoi ce matin par les cris : « Au secours ! A l'assassin ! » de la nommée Thérèse Husser, que son mari venait de rouer de coups. Cette pauvre femme avait pu s'échapper des mains de son meurtrier et se réfugier tout en chemise chez son plus proche voisin, un conseiller municipal.

Le maire a été aussitôt appelé et a constaté l'état vraiment lamentable de cette pauvre femme; elle était toute meurtrie de coups, les yeux tuméfiés et la face presque toute noire. On espère que le coupable ne sera pas laissé tranquille et que M. le commissaire de Vienne et le parquet poursuivront énergiquement ce mari peu complaisant.

Vienne. — Classe 1892. — Dimanche 20 novembre courant, réunion au café Collette, place de l'Auffertier pour les jeunes gens de la classe 1892, du quartier Saint-Martin.

Dimanche 20 novembre courant, réunion, au café Giraud, pour les jeunes gens de la classe 1892, du quartier Pont-Evêque.

LOIRE

Saint-Etienne. — Accident du travail. — On a transporté à l'hôpital le nommé Xavier Charrier, âgé de 63 ans, manoeuvre, rue du Soleil, 49, qui était tombé d'un échafaudage, maison Ublin, au Vieux-Soleil, et s'était cassé la jambe.

Saint-Etienne la nuit. — On continue d'assommer les gens au centre de la ville. Dimanche soir, M. Ducloutier, restaurateur, rue Gambetta, 20, a été assailli en rentrant chez lui par des rôdeurs de nuit qui l'ont vigoureusement maltraité. Hier soir mardi, la police de sûreté a arrêté trois chenapans émérites, nommés Bory, Mirandol et Just, soupçonnés d'être les auteurs de cette agression.

Vol chez un marchand forain. — La voiture de M. Doriac, marchand forain, installée rue Montebello, a été dévalisée par des malfaiteurs, qui ont emporté pour 70 fr. d'objets.

Acte de probité. — Le fils de M. Durassier, agent de la sûreté, a trouvé, rue de la République, un billet de 100 fr., qu'il a déposé au bureau de police, où la personne qui l'avait perdu est venue le réclamer. Nous félicitons ce brave garçon.

Rive-de-Gier. — Accident. — Hier soir, vers 6 heures, plusieurs enfants s'amusaient rue d'Égarande, en face du café du Tunnel, à faire rouler des tonneaux.

À la suite d'un faux pas, l'un d'eux, nommé Jean-Baptiste Dechaume, âgé de 6 ans, demeurant rue Richarme, 51, a eu la jambe droite prise entre la barrique et la bordure du trottoir.

Relévé aussitôt, il a été conduit au domicile de ses parents, où il a reçu les soins du docteur Geoffroy.

Conseil municipal. — Le conseil municipal de notre ville se réunira vendredi prochain, à 4 heures du soir, en session ordinaire.

Roanne. — Vol. — Dans la nuit du 13 au 14 courant, des malfaiteurs se sont introduits avec escalade, dans l'atelier du sieur Brisebars, plombier, quai du Bassin, et y ont soustrait douze robinets en cuivre nickelé, un lingot de plomb de 18 kilos, 5 à 6 kilos d'étain, le tout estimé 70 francs.

Les auteurs sont inconnus.

Coup de couteau. — Hier soir, la femme Dauvergne, âgée de 40 ans, demeurant à Roanne, a été conduite d'urgence à l'hospice à l'aide d'une voiture de place.

Cette femme a déclaré que le 13 courant, vers 10 heures du soir, sur le territoire de la commune de Nougny, près du pont d'Alguilly-sur-la-Loire, elle avait été frappée d'un coup de couteau à la tête, et de plusieurs coups de pied et de poing par un nommé Jean-Marie Anclair, maréchal ferrant, à Saint-Haon-le-Châtel. Les blessures de cette femme, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Anclair, auteur de cette agression est recherché.

Accident. — Hier, dans l'après-midi, le nommé Jean-Pierre Boyet, âgé de 64 ans, sabotier, rue Fernetty, s'est fracturé la jambe droite au-dessus de la cheville, en tombant par suite d'un faux pas dans la rue la Caté.

Il a été transporté à l'hospice dans une voiture de place.

Arrestation. — La nommée Annette Collette, âgée de 32 ans, née à Vernaison (Rhône), a été arrêtée sous l'inculpation de vagabondage.

Cette fille était allée place Dorian, demander à un marchand ambulant de lui faire partager sa voiture et sa couche pour y passer la nuit.

DROME

Valence. — Tombé d'un troisième étage. — Aujourd'hui, le nommé Henri Armand, âgé de 43 ans, demeurant à Valence, rue Faventines, 42, venait de rentrer chez lui dans un complet état d'ivresse, lorsqu'il lui vint l'idée de se mettre à sa croisée. Mais, pris d'un étourdissement occasionné par la trop grande absorption d'alcool, Armand est tombé dans la rue; relevé aussitôt, il a été conduit à l'hospice, où il a reçu les soins de M. le docteur Clavier, qui a déclaré que les blessures occasionnées par

tement de Monnier, qui a subi injustement une condamnation de trois ans.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 15 novembre, à heures soir.

Une dépêche de Paris nous annonce que M. Faure, juge-suppléant à Lyon, est nommé juge à Marvejols.

Ecole de Saint-Maixent : Les examens écrits pour les sous-officiers candidats à l'école de Saint-Maixent commencent aujourd'hui au fort Lamothé.

M. Georges Le Cadet, préparateur d'astronomie physique à la Faculté des sciences de Lyon, est nommé officier d'Académie.

Baccalauréat-ès-lettres : Douzième série. — Sont définitivement admis : MM. Alexandre, Dumont, Gazel, Gérinot, Gonnat, Journal, Lavrotte, Moyné, Rigeffe.

Vendredi prochain partira la délégation envoyée par l'Association des étudiants de Lyon pour la représenter aux fêtes universitaires qui sont données à Liège par l'Association des étudiants de cette ville en l'honneur du soixante-quinzième anniversaire de sa fondation.

La Cigale : Sous ce titre symbolique, la Cigale, une nouvelle société littéraire et artistique vient de se fonder à Vaise.

Le président de l'Association des anciens élèves de l'École supérieure de commerce rappelle que l'assemblée générale aura lieu le 30 novembre, à quatre heures et demie, et le banquet le même jour, à sept heures, à l'hôtel Collet.

Le président de l'Association des anciens élèves de l'École supérieure de commerce rappelle que l'assemblée générale aura lieu le 30 novembre, à quatre heures et demie, et le banquet le même jour, à sept heures, à l'hôtel Collet.

Nous recevons de la belle-sœur de M. Daumalle une rectification à notre article de lundi dernier. Nous en extrayons le passage suivant :

« ... Nos intérêts commerciaux ne sont atteints en aucune façon car, malgré des essais qui n'ont pas donné les résultats désirés, les affaires de M. Daumalle sont absolument prospères et ne périssent point entre les mains d'un personnel dévoué que je dirige de mon mieux. »

Par un sentiment que tout le monde comprendra et qu'il faut louer une fois par hasard, la censure vient de défendre la mise au théâtre des gardiens de la paix et des scènes qu'on avait pris l'habitude de faire dans les revues.

EXPERIENCE DE MOBILISATION

Ainsi que l'Écho de Lyon l'a annoncé, une expérience de mobilisation a eu lieu aujourd'hui dans toute la France.

station) est arrivé à 9 heures à la place et a été transmis aussitôt à la gendarmerie.

CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte à 8 h. 30, sous la présidence de M. Rossignoux, premier adjoint.

QUESTIONS DIVERSES

M. Clatel pose une question à l'Administration. Il y a quelques jours, il a adressé à M. le maire, une lettre énumérant les griefs d'un malade interné à l'asile de Bron.

M. Rossignoux. — Une enquête a été faite. Le résultat des renseignements, à nous fournis, que les réclamations ne sont pas fondées.

M. Colliard. — Un congrès des consommateurs du gaz doit se tenir à Lyon les 27 et 28 courant.

M. Rossignoux. — Ceux qui ont été employés ont touché une indemnité. Les autres, non.

LE CONGRÈS DES CONSOMMATEURS DU GAZ

M. Colliard. — Un congrès des consommateurs du gaz doit se tenir à Lyon les 27 et 28 courant.

M. Rossignoux. — L'Administration mettra à la disposition des congressistes la Bourse du Travail.

M. Augagneur. — Ce choix est fâcheux. La Bourse appartient aux seuls syndicats ouvriers, et ce ne sont pas les syndicats ouvriers qui ont organisé ce congrès.

M. Rossignoux. — Si la Bourse du Travail ne vous convient pas, l'Administration choisira un autre local.

M. Augagneur. — Il faut se prononcer tout de suite. Je propose la délibération suivante :

« Le conseil invite l'Administration à mettre à la disposition des membres du Congrès des consommateurs du gaz les salles de commission du conseil. »

M. Rossignoux s'élève contre cette proposition. Suivant lui, il faut la renvoyer à l'Administration pour l'étudier ; il y a de graves inconvénients à étudier les salles de commission. L'Administration, si elle le faisait, semblerait se solidariser avec les délégués et combattre une compagnie à laquelle elle a accordé un privilège.

M. Affre. — Vous ne voulez pas vous solidariser avec les consommateurs du gaz. Voilà comment vous prenez les intérêts des travailleurs.

M. Rossignoux. — Les travailleurs ne se servent pas de gaz.

M. Masson. — C'est parce qu'il est trop cher. (Rires.)

Une longue discussion s'engage. MM. Lavigne, Colliard, Bessières parlent en faveur de la proposition Augagneur ; MM. Rivière, Debato, Bruyas contre.

Un vote est pris. MM. Lavigne, Bonaf, Clatel, Despeignes, Bourdin, Rioubaud, Berthémy, Grinand, L. Thévenet, Clavel, Debato, Rossignoux, Rivière, Bruyas, Bouillon, Faure.

L'ORDRE DU JOUR

Le conseil aborde la discussion de son ordre du jour. Il nomme les trente-six membres des commissions scolaires et renvoie pour nouvel examen un dossier relatif à la construction d'une chapelle.

M. Rossignoux répond que les enfants doivent être placés le plus près possible de leurs familles. Ils ne peuvent d'ailleurs être mieux que chez leurs mères.

M. Augagneur et Lavigne trouvent que la portée infantile augmentée dans des proportions inquiétantes. Cela vient d'un manque de soins et de surveillance.

Le conseil statue ensuite sur divers dossiers ; il aurait épuisé l'ordre du jour, mais M. Masson fait observer que huit conseillers seulement, sur cinquante-quatre se trouvent dans la salle.

Le conseil statue ensuite sur divers dossiers ; il aurait épuisé l'ordre du jour, mais M. Masson fait observer que huit conseillers seulement, sur cinquante-quatre se trouvent dans la salle.

LA CONVENTION FRANCO-SUISSE

Nous recevons la lettre suivante : Monsieur le rédacteur en chef,

On a déjà écrit beaucoup à propos du traité en projet avec la Suisse. On n'a pas assez dit peut-être que ce traité était inspiré par quelques grosses personnalités, mais non par la masse des négociants et des ouvriers.

Les travailleurs ne peuvent vivre si l'on change tous les jours les conditions de travail. Le négociant qui fait vivre ses ouvriers en basant ses affaires sur certains droits qui lui permettent de soutenir la concurrence, peut-il faire marcher son industrie, son commerce, s'il ne sait ce qu'il pourra faire le lendemain ?

Nous ne sommes pas de grands économistes (comme on dit aujourd'hui), nous autres tisseurs lyonnais ; mais nous jugeons les choses avec notre gros bon sens.

Le Calendrier. — Mercredi 16 novembre, 321^e jour de l'année.

Obsèques. — C'est au milieu d'une grande affluence qu'ont eu lieu, hier, les obsèques de M. Rouly, secrétaire de la Société lyonnaise des maçons.

L'AFFAIRE DU PANAMA Paris, 15 novembre. Le bruit court que trois entrepreneurs seraient poursuivis dans l'affaire de Panama, MM. Eiffel, Mersent et Couvreux.

MORT DU GÉNÉRAL DE FAILLY Compiègne, 15 novembre. Le général de Failly est mort.

SURVEILLANCE DES GLACIERS Paris, 14 novembre. Le ministre des travaux publics vient de charger M. Delebecque, ingénieur des ponts et chaussées, à Thonon, d'exercer la surveillance périodique sur le glacier de la Tête-Rousse d'où est parti, le torrent d'eau et de boue qui a détruit l'établissement de Saint-Gervais au mois de juillet dernier.

« SAMSON ET DALILA »

Paris, 15 novembre. Ce soir à eu lieu, à l'Opéra, la répétition générale de Samson et Dalila, opéra en 3 actes et 4 tableaux, de Saint-Saëns, composé en 1872.

UN VOLIER COULÉ Marseille, 15 novembre. La Compagnie transatlantique vient de recevoir l'avis que le vapeur « Ville d'Oran », de sa flotte, a rencontré le 13 novembre, à une heure du matin, par une nuit sombre, entre 41° 45' nord et 1° 44' est, un volier abandonné et l'a coulé sans se faire d'avarie.

UN VOLIER COULÉ

Marsaille, 15 novembre. La Compagnie transatlantique vient de recevoir l'avis que le vapeur « Ville d'Oran », de sa flotte, a rencontré le 13 novembre, à une heure du matin, par une nuit sombre, entre 41° 45' nord et 1° 44' est, un volier abandonné et l'a coulé sans se faire d'avarie.

QUATRE CONDAMNÉS À MORT

Constantine, 15 novembre. On se rappelle la condamnation à mort rendue par la cour d'assises d'Alger, le 13 juillet, contre Ali Elhadj ben Hamon, Elhadj Ali ben Hamad ben Mahomed, Agoudzil Mohamed et Mohamed ben Amar, accusés d'assassinat des époux Nadeau, propriétaires à Chebli. L'arrêt ayant été cassé par la cour de cassation, l'affaire est revenue hier et aujourd'hui devant la cour d'assises de Constantine. La cour a condamné les quatre accusés à la peine de mort.

CONGRÈS SOCIALISTE DE BERLIN

Berlin, 15 novembre. Le congrès socialiste, sur la proposition des délégués de Solingen, a annulé le mandat du député socialiste Schumacher et a prononcé son exclusion.

LES ANGLAIS ET LES EGBAS

Lagos, 15 novembre (source anglaise). Les messagers envoyés par les Egbas sont arrivés hier à Lagos. Ils ont exprimé au gouverneur britannique, M. Carter, les sentiments d'amitié du chef des Egbas pour l'Angleterre. Le gouverneur britannique, accompagné de deux capitaines de l'armée anglaise et d'un docteur vont se mettre en route pour l'intérieur le 1^{er} janvier prochain. En attendant, le mouvement commercial entre la côte et l'intérieur dans la direction du Dahomey est très animé.

consulté à plus d'un titre, et nos lecteurs en apprendraient de belles s'il nous était possible de nommer les victimes de l'escroc.

UN REPAIRE DE RODEURS

Les arches des nouveaux ponts Morand et Lafayette servent — à l'heure actuelle — de refuge à de nombreux vagabonds, pauvres diables sans feu ni lieu, qui ne peuvent, comme en été, dormir allongés sur un banc ou étendus au fond d'un fossé.

Mais, parmi ces malheureux se glissent des rôdeurs, malfaiteurs dangereux. Ce n'est pas la nuit qui pousse ceux-là à s'abriter sous les arches d'un pont, mais la crainte de la police. Pour la plupart ce sont des individus recherchés, sous le coup d'une condamnation, et ils préfèrent dormir à la dure que de s'exposer à être un beau matin pincés par la police au sortir de leur garni.

Une foule considérable assistait à ce singulier exercice de gymnastique.

Les agents pénétrèrent dans l'intérieur des charpentes et là trouvèrent une dizaine de sacs, de la paille sur laquelle couchaient les dormeurs, des provisions de bouche, des bougies, des outils pouvant servir à des infractions, des matras de fort calibre, etc.

Chronique Locale Le Calendrier. — Mercredi 16 novembre, 321^e jour de l'année.

Obsèques. — C'est au milieu d'une grande affluence qu'ont eu lieu, hier, les obsèques de M. Rouly, secrétaire de la Société lyonnaise des maçons.

L'AFFAIRE DU PANAMA Paris, 15 novembre. Le bruit court que trois entrepreneurs seraient poursuivis dans l'affaire de Panama, MM. Eiffel, Mersent et Couvreux.

MORT DU GÉNÉRAL DE FAILLY Compiègne, 15 novembre. Le général de Failly est mort.

SURVEILLANCE DES GLACIERS Paris, 14 novembre. Le ministre des travaux publics vient de charger M. Delebecque, ingénieur des ponts et chaussées, à Thonon, d'exercer la surveillance périodique sur le glacier de la Tête-Rousse d'où est parti, le torrent d'eau et de boue qui a détruit l'établissement de Saint-Gervais au mois de juillet dernier.

« SAMSON ET DALILA »

Paris, 15 novembre. Ce soir à eu lieu, à l'Opéra, la répétition générale de Samson et Dalila, opéra en 3 actes et 4 tableaux, de Saint-Saëns, composé en 1872.

UN VOLIER COULÉ Marseille, 15 novembre. La Compagnie transatlantique vient de recevoir l'avis que le vapeur « Ville d'Oran », de sa flotte, a rencontré le 13 novembre, à une heure du matin, par une nuit sombre, entre 41° 45' nord et 1° 44' est, un volier abandonné et l'a coulé sans se faire d'avarie.

UN VOLIER COULÉ Marseille, 15 novembre. La Compagnie transatlantique vient de recevoir l'avis que le vapeur « Ville d'Oran », de sa flotte, a rencontré le 13 novembre, à une heure du matin, par une nuit sombre, entre 41° 45' nord et 1° 44' est, un volier abandonné et l'a coulé sans se faire d'avarie.

QUATRE CONDAMNÉS À MORT Constantine, 15 novembre. On se rappelle la condamnation à mort rendue par la cour d'assises d'Alger, le 13 juillet, contre Ali Elhadj ben Hamon, Elhadj Ali ben Hamad ben Mahomed, Agoudzil Mohamed et Mohamed ben Amar, accusés d'assassinat des époux Nadeau, propriétaires à Chebli. L'arrêt ayant été cassé par la cour de cassation, l'affaire est revenue hier et aujourd'hui devant la cour d'assises de Constantine. La cour a condamné les quatre accusés à la peine de mort.

CONGRÈS SOCIALISTE DE BERLIN

Berlin, 15 novembre. Le congrès socialiste, sur la proposition des délégués de Solingen, a annulé le mandat du député socialiste Schumacher et a prononcé son exclusion.

LES ANGLAIS ET LES EGBAS

Lagos, 15 novembre (source anglaise). Les messagers envoyés par les Egbas sont arrivés hier à Lagos. Ils ont exprimé au gouverneur britannique, M. Carter, les sentiments d'amitié du chef des Egbas pour l'Angleterre. Le gouverneur britannique, accompagné de deux capitaines de l'armée anglaise et d'un docteur vont se mettre en route pour l'intérieur le 1^{er} janvier prochain. En attendant, le mouvement commercial entre la côte et l'intérieur dans la direction du Dahomey est très animé.

Domain début de la troupe Héra composée de deux dames et trois hommes. Ces cinq artistes exécutent un merveilleux travail de tapis, et ce qu'on n'a jamais vu, ils l'exécutent en toile de soie, c'est-à-dire les dames en robes longues et les hommes en habit noir.

UN PLANCHER EFFONDRE — SEPT MORTS

Madrid, 15 décembre. Le plancher d'un salon dans lequel se trouvait une noce, s'est effondré à Salamanca. Il y a eu sept tués et 30 blessés.

UN CHEF DE BANDE ARRÊTÉ

Bruxelles, 15 novembre. La police a arrêté aujourd'hui un individu d'origine française qui était, paraît-il, en rapport avec des agents véreux de Paris et qui semblait être le chef d'une bande de voleurs.

L'AGITATION EN BELGIQUE Bruxelles, 15 novembre. Une nouvelle manifestation en faveur du suffrage universel a eu lieu ce soir. Les manifestants ont fortement sifflé en passant devant le collège des Jésuites. La police les suivait pas à pas, et les manifestants sont rentrés à la Maison du peuple vers 10 h. 1/4.

PETITE BOURSE DU SOIR Paris, 15 novembre 1892

Fin des dépêches de nuit

DÉCÈS

Société des Légionnaires du Rhône. — Le conseil d'administration invite les sociétaires à assister aux funérailles de M. Pierre-Etienne BLACHON, lieutenant, 4^e légion, 1^{er} bataillon, 2^e compagnie, décédé le 15 novembre 1892, dans sa 57^e année, lesquelles auront lieu le mercredi 16 novembre 1892, à 2 heures 3/4.

Tribune Ouvrière

Chambre syndicale des tisseurs. — Aujourd'hui mercredi, réunion du syndicat, à 8 heures précises du soir, au siège, rue Donnez, 2.

Demandes d'Emplois

On demande à la Bourse du travail : Manœuvres, hommes de peine, terrassiers, voituriers, employés de commerce, jeunes gens pour faire les courses, cochers et ouvriers de toutes corporations ; Femmes de chambre et demoiselles de magasins. S'adresser à la Bourse du travail. — Placement gratuit.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, 16 novembre, à 8 heures, représentation de Mme Escalot, avant-dernière représentation de Hérolet, opéra en 5 actes et 7 tableaux, musique d'Ambroise Thomas.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, mercredi 15 novembre, représentation du grand et légitime succès, Le Prince d'Auvergne, pièce nouvelle en trois actes, par Henri Lavedan. Costumes nouveaux de la maison Lambert. Meubles et objets d'art de la maison Bastet.

Aux ENRHUMÉS

nos recommandons à ceux qui souffrent, un médicament précieux : les Pastilles pectorales de biphosphate de chaux de M. le Dr. Alphonse Mouton, à St. Etienne. Le biphosphate de chaux est reconnu par la science comme le plus efficace contre les toux, bronchites, catarrhes, phlegmes de la gorge, etc. Mouton, pharmacien, rue Paul-Bert, 69 (pl. Voltaire), et toutes pharmacies.

SALON HYGIÉNIQUE

spécial pour dames, 10, rue Jean-de-Tournefort (à l'entréol). Soins de la tête et teinture de cheveux. Spécialité de lavage de tête au panama. Vente de parfumerie et postiches.

M. J. DUPUY

Chirurgien-dentiste. N'est plus chez le Dr Paillason. Son cabinet est rue de l'Écluse-Ville, 74, Lyon. Opérations et poses de dents sans douleur.

